Carte d'identité

Le marais du Chézeau se situe à la limite administrative entre les départements de la Creuse et de l'Allier à une altitude d'environ 400 mètres. Les parcelles appartenant au CEN Limousin sont localisées sur les communes de Leyrat (23) et de Saint-Sauvier (03). La majeure partie des surfaces concernées sont sur le territoire creusois, la limite régionale étant formée par le ruisseau du Chézeau qui traverse et draine le site. Ce marais est une enclave de zone humide naturelle entouré de zones agricoles essentiellement à vocation céréalière.

N° de la carte IGN au 1/25000 : 2328-O

Les richesses du site

L'absence de pratiques agricoles depuis plus de 20 ans et les opérations ponctuelles de gestion du site ont permis le développement d'une mosaïque de milieux marécageux liée à la dynamique d'évolution des formations végétales. Les mégaphorbiaies et la saussaie marécageuse sont dominantes et sont accompagnées de milieux humides ou boisés plus ponctuels.

Les mégaphorbiaies et prairies humides hautes sont des formations de transition entre les prairies humides en déprise et les boisements alluviaux. Ce sont des communautés denses mésotrophes à eutrophes dominées par les herbes hautes.

Mégaphorbiaie à Reine des prés

Les espèces caractéristiques vont être, suivant les faciès observés : la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), l'Angélique des bois (*Angelica sylvestris*), le Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*), l'Ortie (*Urtica dioica*), le Liseron des haies (*Calystegia sepium*), la Baldingère (*Phalaris arundinacea*)… Ces milieux, essentiellement présents sur les parcelles du CEN, occupent 50 % des surfaces maîtrisées.

Les cariçaies sont disséminées dans le marais. Les surfaces concernées sont peu importantes et représentent 6 % des surfaces en maîtrise CEN. Ce sont des formations presque monospécifiques, généralement dominées par une seule espèce et présentant un aspect homogène et dense. Deux types de cariçaies sont présentes sur le site : à *Carex acutiformis* et à *Carex paniculata*.

Les boisements humides sont en extension sur le marais du fait de la dynamique naturelle des végétations présentes. Ils représentent 31 % des surfaces en maîtrise CEN. Les formations présentes sont des saulaies arbustives sauf en ripisylve du ruisseau du Chézeau où c'est de l'aulnaie qui est observée.

Les formations pré-forestières sont présentes ponctuellement dans des secteurs mésophiles du marais. La Fougère aigle domine ces peuplements et limite la présence d'autres espèces du fait de son fort potentiel de recouvrement.

Les haies et bosquets de feuillus sont des formations arborées linéaires ou couvrant de faibles surfaces. Ces milieux sont observés sur le site au niveau de certaines limites de parcelles ou dans des secteurs mésophiles. Ils participent à la mosaïque de milieux présents. Les principales espèces arborées et arbustives observées sont le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Noisetier (*Corylus avellana*), l'Aubépine (*Crataegus monogyna*), le Charme (*Carpinus betulus*) …

Statut et règlementation

Le marais du Chézeau fait partie de la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I «Mégaphorbiaie et prairies humides du Ruisseau du Grand Chézeau» couvrant une surface de 124 ha sur les départements de la Creuse et de l'Allier.

Le site ne bénéficie d'aucune protection réglementaire. En tant que zone humide, il bénéficie néanmoins d'une réglementation particulière définie par la Loi sur l'eau (article 2 de la Loi n°92-3 du 3 janvier 1992).

Formation à Scirpe des bois

Le CEN Limousin

Association sans but lucratif régie par la loi 1901, il a été créé par la volonté des associations de protection de la nature du Limousin, sous l'impulsion de Limousin Nature Environnement qui souhaitait l'existence en Limousin d'une structure consensuelle spécialisée dans la gestion directe d'espaces naturels. Il est dirigé par un conseil d'administration représentatif de la diversité de ses adhérents (individuels, représentants d'associations, de collectivités et d'établissements publics…). Ce CA s'appuie sur un Conseil scientifique pluridisciplinaire composé d'une vingtaine de spécialistes régionaux des sciences de la Terre. Le Conservatoire dispose d'une équipe salariée.

Nos missions

Connaissance, protection, gestion, valorisation sont les 4 mots clés qui définissent l'action du Conservatoire. Grâce aux suivis de l'évolution des milieux, le Conservatoire met en place d'ambitieux programmes de préservation des espaces naturels ainsi qu'une gestion conservatoire adaptée.

Il peut devenir propriétaire des sites, locataire ou signer avec les propriétaires des conventions de gestion nécessaires à la conservation des milieux naturels et des espèces à fort enjeu de conservation. Ce travail permet de bien connaître le site et de mettre en œuvre l'ensemble des opérations de gestion (fauche, pâturage, bûcheronnage…).

Ensuite, le Conservatoire évalue l'impact des travaux sur la faune, la flore et les habitats en réalisant des suivis naturalistes et pour que chacun mesure l'importance du patrimoine naturel et l'intérêt de le conserver, il propose des supports de communication ainsi que des aménagements légers sur certains sites pouvant accueillir du public.

Le Conservatoire est avant tout une structure de concertation qui tente dès que possible de maintenir dans le tissu économique local les espaces naturels et ruraux qu'il a en gestion. C'est ainsi qu'une cinquantaine d'agriculteurs, déjà, contribuent à la gestion des espaces naturels remarquables du Limousin.

Marais du Chézeau

Leyrat, 23

Fiche de site 44

Partenaires financiers

l'Europe s'engage en Limousin avec le FEDER
Région Limousin
La Creuse Conseil Général

Le CEN Limousin est membre de : Conservatoires d'espaces naturels

Conservatoire d'espaces naturels Limousin

Historique du site

Le marais était exploité par du pâturage bovin traditionnel jusqu'au milieu des années 80. Les boisements étaient peu développés, les espèces arborées étant présentes uniquement au niveau des haies délimitant les parcelles. Le site n'est plus exploité depuis plus de 20 ans mais il est utilisé depuis 1996 pour le suivi des oiseaux par baguage dans le cadre du protocole STOC - capture (Suivi Temporel des Oiseaux Communs). Depuis l'abandon de l'exploitation agricole du site la dynamique de la végétation est marquée par une fermeture progressive des milieux. Les mesures de gestions mises en place depuis 2001 ont pour objectif de maintenir la nature ouverte des mégaphorbiaies.

Entre 2000 et 2012, la gestion du site a été assurée par une convention de gestion alliant le propriétaire des parcelles et le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin. Cette convention ne prenait en compte que les parcelles côté Creuse. Lors de l'arrêt de l'activité agricole du propriétaire, le CEN a acheté les parcelles de marais lui appartenant. Ces parcelles sont localisées à la fois sur le département de la Creuse et sur celui de l'Allier.

Pourquoi nous participons à sa gestion.

Localisé au sein d'un secteur de grandes cultures céréalières, le marais du Chézeau présente un grand intérêt écologique en tant qu'îlot de milieux naturels humides et zone de refuge pour la faune et la flore. Plusieurs espèces animales et végétales rares en Limousin ont été observées sur le site : Laîche des marais, Locustelle tachetée, Bruant des roseaux, ...

Depuis 1996, le marais du Chézeau est un maillon du programme STOC - capture (Suivi Temporel des Oiseaux Commun) ayant pour objectif l'étude de la santé de l'avifaune «commune». Il a été choisi notamment du fait de son isolement et de la mosaïque d'habitats présents favorable pour l'avifaune. La poursuite de ce programme dans l'avenir est essentielle afin d'envisager une analyse fine de l'évolution et de la structure des populations d'oiseaux et d'élaborer des mesures de protection et de gestion à grande échelle.

Les actions de gestion prévues sur ce site ont pour objectif principal de limiter la fermeture des milieux dans le but de maintenir une mosaïque de milieux humides ouverts favorable à la biodiversité et indispensable à la pérennité du programme STOC-capture sur ce site.

Crapaud commun

Laîche paniculée

Prairie humide à hautes herbes

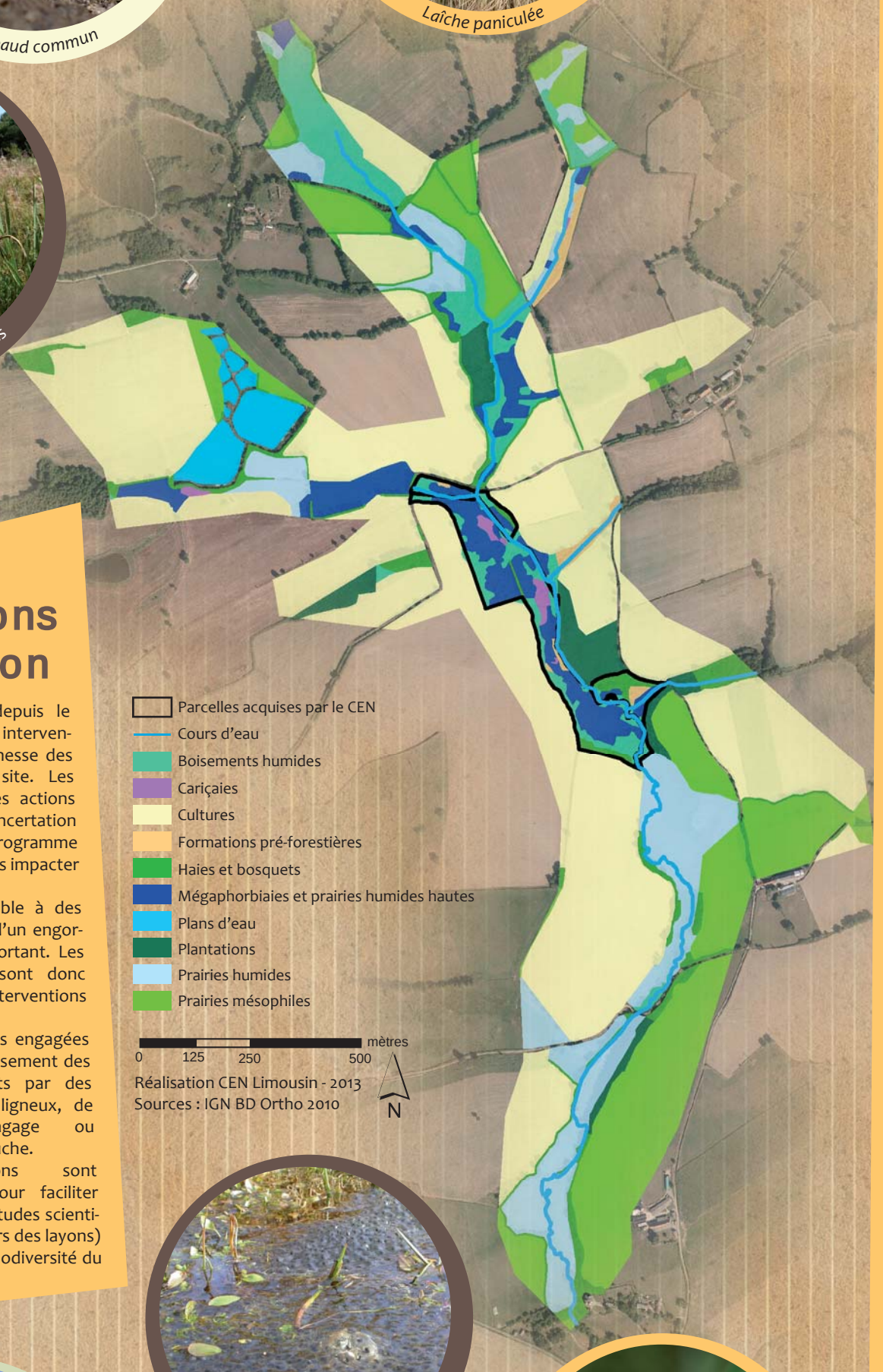

Espèces emblématiques

La Locustelle tachetée *(Locustella naevia)* est un oiseau très exigeant quant à la physionomie de son habitat de reproduction. Elle est considérée en danger dans le Limousin, menacée par la fermeture des milieux et l'utilisation excessive des pesticides. Plusieurs couples fréquentent le site où la présence de prairies humides de transition à hautes herbes lui est favorable.

La Locustelle tachetée - © C.Kerihuel

La Laîche des marais *(Carex acutiformis)* est une plante des milieux humides. Elle est rare et dispersée en Limousin, présente essentiellement en Creuse et dans le sud de la Corrèze. Les vastes formations observées sur le site sont exceptionnelles pour la région mais elles sont menacées par la progression de la mégaphorbiaie à Scirpus sylvaticus.

La laîche des marais

Le Trèfle d'eau *(Menyanthes trifoliata)* est une espèce des milieux tourbeux acides. Elle est observée en Limousin essentiellement dans les grandes zones de tourbières et d'étangs tourbeux. La station du site localisée dans un marais eutrophe est remarquable d'autant plus que l'espèce est très peu présente dans le nord de la Creuse.

Le Trèfle d'eau

Les actions de gestion

Le CEN entreprend depuis le début des années 2000 des interventions pour préserver la richesse des milieux existant sur ce site. Les objectifs de gestion et les actions prévues sont définis en concertation avec les animateurs du programme STOC-capture afin de ne pas impacter le protocole de bagage.

Le site n'est pas accessible à des engins motorisés du fait d'un engorgement en eau trop important. Les opérations de gestion sont donc limitées à des interventions manuelles.

Les principales opérations engagées consistent à limiter le boisement des milieux humides ouverts par des actions de coupe des ligneux, de débroussaillage, d'élagage ou d'expérimentation de fauche.

D'autres interventions sont également réalisées pour faciliter l'accès au site lors des études scientifiques (entretien réguliers des layons) ou pour augmenter la biodiversité du site (création de mares).

Ponte Grenouille rousse

Arbre en têtard

L'Achillée sternutatoire

Conception - réalisation : CEN Limousin (05 55 03 29 07) - octobre 2013 - Crédit photo : CEN Limousin